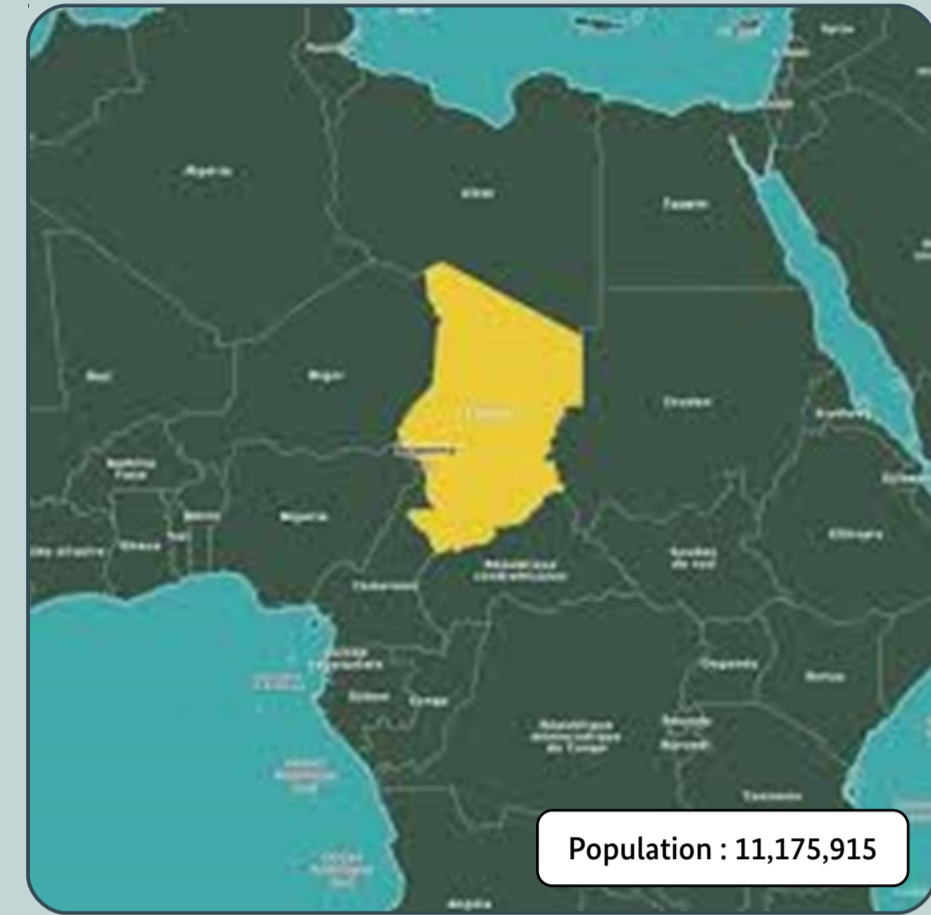


Tchad

Restauration et conservation de la diversité biologique



Le Tchad situé en plein cœur d'Afrique a une superficie de 1 284 000 km² avec une population estimée à plus de 11 175 915 habitants (RGPH2009). Le Tchad dispose encore d'un capital naturel riche et varié. L'exploitation des ressources naturelles : flore, faune, poisson, procure des services, avantages considérables et de revenus importants pour les populations.

Le Tchad s'est doté d'une stratégie et plan d'action nationale pour la biodiversité (SPANB) en mars 2000. Cette stratégie (SPAN II) a été révisée en 2014. La stratégie nationale est déclinée en plans d'actions en faveur de la diversité qui permettent d'intégrer la gestion du vivant et le maintien de sa diversité dans les différents domaines d'activités économiques et sociaux, dans une optique de développement durable.

Les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs d'Aïchi ne sont pas encore à la mesure du défi mais la reconstruction de certains écosystèmes, l'amélioration du bien être humain et la survie de certaines espèces en voie d'extinction demeure réelle. Ce poster présente la synthèse de ces efforts.

Acronymes	Accès aux ressources génétiques et au Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur exploitation
APA	Accès aux ressources génétiques et au Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur exploitation
IRED	Institut de Recherches en 'Elevage pour le Développement
ITRAD	Institut Tchadien de Recherches Agronomiques pour le Développement
LRVZ	Laboratoire de recherches vétérinaires et zootéchiques
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Eau
PFIE	Programme de Formation, d'Information sur l'Environnement
PND	Programme National de Développement
PRODEPECHE	Projet de Développement de la Pêche
SPANB	Stratégie et Plan d'Action nationale pour la biodiversité
SPAN II	Stratégie et plan d'Action nationale pour la biodiversité II

C



Le taux de couverture est au tour de 20% avec des entités équitablement réparties sur l'ensemble du territoire du Nord au Sud et sont protégées.

Le Ministère en charge de l'Environnement avec l'appui d'African Parks Net Work est sur le point de réintroduire le rhinocéros noir au Parc National de Zakouma qui y a disparu depuis 1970. De même l'Emirat et Sahara Conservation Fund ont réintroduit 50 l'oryx Algazelle sur les 300 initialement prévus dans la réserve de faune de Ouadi Rimé Ouadi Achim (8 000 000 ha).

Le LRVZ de Farcha actuellement devenu Institut de Recherches en 'Elevage pour le Développement (IRED) et l'ITRAD occupent une place de choix dans cette activité d'identification des gènes des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages.



A

La Semaine nationale de l'arbre, la ceinture verte autour des grandes agglomérations, la Grande Muraille Verte. Un Programme de Formation, d'Information sur l'Environnement (PFIE) a été mis sur pied. La création de la Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable au sein du MEE.

Plusieurs programmes et projets intègrent le volet environnement dans leurs activités. Le Tchad s'est doté d'un outil de pilotage sous la forme d'un programme dénommé «Programme National de Développement (PND) durable».

Le tarif des permis de pêche sont revus à la hausse. La Loi 14/PR/2008 du 10 juin 2008 en son article 230 interdisant la pêche sans permis.

Un projet dénommé « Conservation et Utilisation Durable de Biodiversité dans le Moyen-Chari » est opérationnel depuis 2005 dans le Parc National de Manda. Les trois parcs nationaux du pays (Zakouma, Manda et Séna Oua) sont dotés de plan de gestion et d'aménagement, outil essentiel pour la gestion durable des ressources naturelles.



Le Tchad intègre la biodiversité dans toutes ses stratégies

Depuis 1998, le Tchad s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Après la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté I (SNRP), ébauchée pour la période 2003-2005, viennent la SNRP 2 pour la période 2007-2009 et plus récemment la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR 2011-2015). Elle a pour ambition d'intensifier la croissance économique afin d'accélérer la marche du Tchad vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à l'horizon 2015. Avec une population en majorité rurale (80%), le profil économique du Tchad est largement tributaire des ressources naturelles. Le Gouvernement en accordant une place de choix à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans la SNRP 2 et plus particulièrement la gestion rationnelle des forêts, pour mettre en œuvre efficacement les orientations de la politique forestière nationale.



Champ de mil

D



L'écotourisme dans les aires protégées existantes est bénéfique aux communautés riveraines des AP. C'est ainsi que des tours opérationnels sont consultés pour élaborer un business-plan. La multiplication des forages au sein de la communauté vulnérable contribue à l'amélioration dans l'accès à l'eau potable permettant ainsi l'amélioration de la santé de la femme.

De nombreuses actions de reboisement sont effectuées chaque année: semaine nationale de l'arbre, la ceinture verte autour des grandes agglomérations, la Grande Muraille Verte ayant pour organe d'exécution l'Agence nationale de la grande muraille verte, le réseau des AP et les zones humides d'importance internationale environ 20% du territoire national. Le pays est en train d'élaborer sa stratégie nationale dans le cadre de la REDD+. L'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la mise en place de la brigade nationale de la protection de l'environnement permettent la restauration de la faune et de la flore et de l'écosystème.

Le Tchad a procédé à la signature du traité de Nagoya depuis le 31 janvier 2013 et compte élaborer sa législation nationale dans le cadre du Protocole de Nagoya sur l'APA.



Ceinture verte

B

Comme actions entreprises, on peut citer entre autres la promulgation de la Loi n°14/PR/2008 du 10 juin 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques et ses deux(2) décrets d'application.

Le Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE) créée depuis 2007 a mené des campagnes de sensibilisation et a formé les pêcheurs à tous les niveaux.

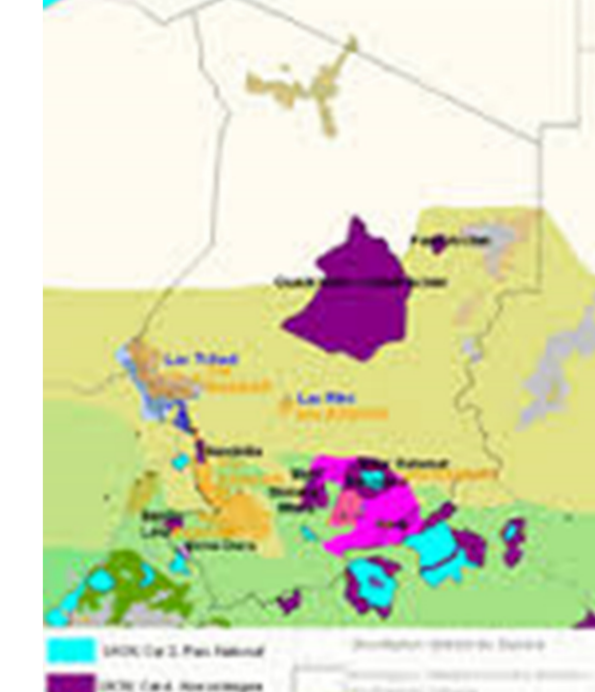
Au Tchad il y a 10 forêts classées, 3 parcs nationaux, 7 réserves de faune, 1 réserve de biosphère, des domaines de chasse, des zones humides d'importance internationale, une multitude de forêts sacrées et des forêts communautaires qui sont de véritables sites consacrés à la conservation de la diversité biologique, soit environ 20% du territoire national.

Le Ministère en charge de l'environnement a créé en son sein une direction des évaluations environnementales et de la lutte contre les nuisances.

Le Ministère en charge de l'environnement a créé la Direction de conservation de la Faune et des AP.



Aires protégées du TCHAD



Cartes des Aires Protégées

E

Le Ministre en charge de l'environnement du Tchad a procédé à la signature de l'arrêté portant création d'une coordination chargée de la révision de la SPAN sur la biodiversité. Le travail de rédaction est déjà finalisé.

La SPAN prend en compte dans ses dispositions les Connaissances Traditionnelles, savoir-faire et pratiques des communautés autochtones et locales en matière de conservation de la diversité biologique.

L'Institut Tchadien des Recherches Agronomiques pour le Développement œuvre inlassablement dans ce domaine, de même que l'IRED. Plusieurs instituts universitaires insèrent la gestion de l'environnement dans leur curricula. Le ministère de l'Agriculture a des services qui s'occupent des semences améliorées.

Au Tchad il existe un fonds spécial en faveur de l'environnement.



MENTIONS LÉGALES

HABIB GADEMI

Point Focal National CBD Tchad

Ministère de l'Environnement et des Pêches

Direction de Conservation de la Faune et des Aires Protégées

E-mail: habigademi@gmail.com / hgademi@hotmail.com

Tél: + 235 66 30 34 10

Le modèle d'affiche a été fourni par la GIZ pour le compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Les organisations mentionnées ci-dessus déclinent toute responsabilité quant au contenu de l'affiche.

Mise en page par GeoMedia/MediaCompany.

Pour en savoir plus, veuillez utiliser le code QR fourni ci-dessous.

03/10/2016



OBJECTIFS D'AÏCHI POUR LA BIODIVERSITÉ BUTS STRATÉGIQUES

A

Gérer les cause sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

- Objectif 1: D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.
- Objectif 2: D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.
- Objectif 3: D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.
- Objectif 4: D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

B

Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

- Objectif 5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.
- Objectif 6: D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.
- Objectif 7: D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.
- Objectif 8: D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'usage d'éléments nutritifs a été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.
- Objectif 9: D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.
- Objectif 10: D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

C

Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

- Objectif 11: D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eau intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.
- Objectif 12: D'ici à 2020, l'extinction des espèces menacées est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.
- Objectif 13: D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

D

Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

- Objectif 14: D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.
- Objectif 15: D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.
- Objectif 16: D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

E

Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

- Objectif 17: D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté un tant qu'instrument de la politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.
- Objectif 18: D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.
- Objectif 19: D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.
- Objectif 20: D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.